

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 726

présenté par
M. Aboud

ARTICLE 15 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient également de ne pas oublier les devoirs du citoyen. La République n'est pas une bonne fée à laquelle on demande tout sans engagement. Etre citoyen se mérite et oblige à respecter un certain nombre de règles. Par conséquent, par son caractère insuffisant, cet article doit être supprimé.